



## DURÉE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux durera de **trois à quatre semaines**.

L'horaire quotidien des travaux est de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi.



## LIVRAISONS ET ENLÈVEMENT DES ORDURES

**Vous attendez une livraison ou planifiez un déménagement?**

Avertissez vos fournisseurs des conditions dans lesquelles ils auront à circuler. En cas de problème, communiquez avec le surveillant de chantier dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant.

Il est à noter que l'enlèvement des ordures et la collecte des matières recyclables auront toujours lieu selon l'horaire habituel pour les résidences et les commerces situés à l'intérieur des limites de la zone en chantier.



## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

L'accès aux résidences et commerces sera maintenu pendant la période des travaux. Des restrictions à la circulation seront toutefois en vigueur.

La circulation automobile dans la zone de chantier pourra être interdite selon l'évolution des travaux. Les automobilistes seront alors invités à suivre la signalisation de détour mise sur place afin de contourner le chantier.



## INFO-TRAVAUX

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des travaux, veuillez communiquer avec le surveillant de chantier, **M. Frédéric Jean, au 418 454-7451**, pendant les heures d'ouverture du chantier.

Vous pouvez également vous informer auprès du chargé de projet, **M. François Guérard, au 418 641-6411, poste 5174**, ou auprès du personnel de l'**Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, au 418 641-6003**.

En période de travaux, il est recommandé d'être prudent et de prêter attention à la signalisation temporaire mise en place. Nous vous remercions de votre collaboration.



## INTERNET

Vous pouvez obtenir de l'information sur les différents chantiers en cours sur le territoire de la ville en consultant le **ville.quebec.qc.ca** dans la section **Travaux et incidences sur la circulation**.

Le site vous offre également la possibilité de suivre le démarrage de chantiers routiers en vous abonnant à une liste d'envoi de courriels.



## PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

La réalisation de ces travaux implique une modification temporaire des conditions de déplacements. Si vous êtes une personne à mobilité réduite ou ayant des incapacités, nous vous demandons de nous informer rapidement de vos besoins spécifiques. Des moyens pourront être envisagés pour limiter les impacts relatifs au chantier.

Arrondissement de  
Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

# Réfection du carré Viger et des rues Louis-Riel et Antoine-Du Verdier

Pour améliorer votre qualité de vie



## RÉFECTION DU CARRÉ VIGER ET DES RUES LOUIS-RIEL ET ANTOINE-DU VERDIER

La Ville de Québec entreprendra sous peu des travaux de réfection du carré Viger, de la rue Louis-Riel et de la portion de la rue Antoine-Du Verdier comprise entre les rues de Bar-le-Duc et Louis-Riel.



### NATURE DES TRAVAUX

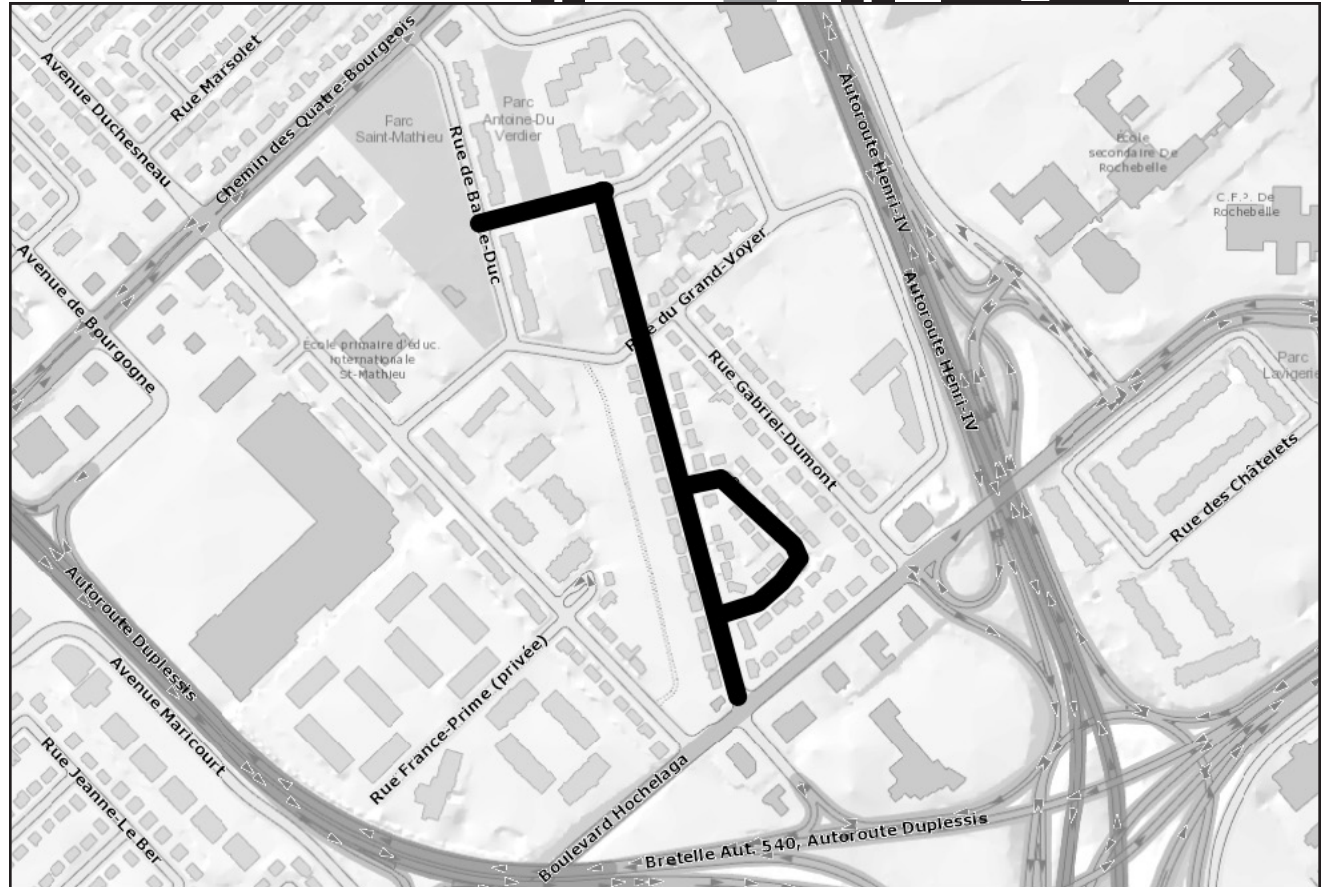
Les travaux consistent à la réfection des infrastructures de surface.



### GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Pour la réalisation des travaux, la partie de votre terrain et de votre entrée de stationnement située dans l'emprise de la Ville pourraient être défaits. Le cas échéant, une fois les travaux terminés, le terrain et l'entrée de stationnement seront remis dans leur état d'origine.

Si les travaux de remise à neuf ne sont pas à votre satisfaction, veuillez le signaler rapidement au chargé de projet dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant. La garantie de l'entrepreneur est d'une durée d'un an; les travaux pourront être rectifiés s'ils sont déclarés à l'intérieur de ce délai.



Zone de chantier

